

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.



PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

Nous recevons de Moscou, le 10/22 août, des informations très-intéressantes sur le projet de constitution qui doit, dit-on, être discuté dans les conseils de l'empereur et qui émanerait de l'initiative de ce prince.

D'après ce projet, le gouvernement de la Russie deviendrait constitutionnel et comprendrait deux Chambres, dont l'une, le Sénat, se composerait de 300 membres nommés à vie, et dont l'autre comprendrait 450 membres nommés à l'élection dans des conditions spéciales.

Indépendamment de la représentation centrale, les provinces recevraient des constitutions spéciales; ainsi, le royaume de Pologne aurait une Diète qui siégerait à Varsovie, et un état intérieur complètement autonome, et, de plus, il enverrait des députés à la Chambre des représentants; il en serait de même de la Finlande et des autres grandes provinces de l'empire.

Ce projet est combattu par le parti de la cour, qui, s'il était adopté, verrait diminuer son importance, et, de plus, il rencontre la compétition de la ville de Moscou, qui voudrait devenir le siège de l'empire russe constitutionnel, tout en laissant la cour résider à Saint-Petersbourg.

Ces difficultés ne sont pas insurmontables, et il est probable que l'empereur qui est animé d'intentions libérales les dominera.

Nous recevons de Moscou, en date du 11/23 août, des informations nouvelles sur le projet de constitution pour l'empire russe.

D'après ce projet, les parties de l'empire qui jouiraient de constitutions spéciales, seraient au nombre de neuf, savoir :

Le grand-duché de Finlande, dont l'assemblée provinciale se tiendrait à Helsingfors;

La Russie Baltique, comprenant le gouvernement de Saint-Petersbourg proprement dit, l'Esthonie, la Livonie et la Courlande, dont l'assemblée provinciale se tiendrait à Saint-Petersbourg même;

La grande Russie, dont l'assemblée provinciale se tiendrait à Moscou;

La petite Russie, ayant son assemblée provinciale à Kiev;

La Russie méridionale, ayant son assemblée provinciale à Odessa;

La Russie occidentale, dont l'assemblée provinciale se tiendrait à Wilna;

Le royaume de Pologne, ayant une Diète qui se réunirait à Varsovie;

La Russie orientale, dont l'assemblée provinciale se tiendrait à Kazan;

Enfin, la Sibérie et les provinces adjacentes, dont la Diète provinciale se réunirait à Irkoutsk.

Quant aux provinces de la région caucasienne et à la Russie américaine, elles seront ultérieurement organisées.

Les institutions particulières de la Pologne seront, dit-on, très-étendues. Si les Polonais refusaient d'envoyer des députés à la Chambre des représentants de l'empire, on respecterait leurs scrupules, et le gouvernement spécial de

Pologne fonctionnerait sous la seule direction de la Diète de Varsovie, vis-à-vis de laquelle le lieutenant de l'empereur remplirait la mission constitutionnelle de chef du pouvoir exécutif. (La France).

Les lettres particulières de Saint-Petersbourg, en date du 30 août, annoncent qu'un ukase impérial ordonne d'incorporer quarante-huit régiments de réserve dans l'armée active.

Le grand-duc Constantin a assisté à Zarskveselo à un conseil présidé par l'empereur, dans lequel on a discuté la réponse à faire aux notes des trois puissances.

Le grand-duc a été reçu très-gracieusement par l'empereur.

On mande de la frontière de la Pologne, sous la date du 1^{er} septembre, que le grand-duc Constantin ne retournera pas à Varsovie et que la grande-duchesse, sa femme, fait déjà ses préparatifs de départ.

On dit que Mieroslawski a été engagé à entrer au service du gouvernement national pour organiser des corps francs hors des frontières de la Pologne.

Lemberg, 31 août. — Des lettres particulières portent que Rucki seulement a été battu, le 24, dans les environs de Chelm et qu'il a été fait prisonnier avec le reste de son détachement.

On assure que le corps principal des insurgés, que commande Kruk, dans le palatinat de Lublin, a obtenu, le 29, plusieurs avantages signalés dans les environs de Yanow.

Une dépêche de Berlin dément la nouvelle donnée par la Presse, de Vienne, qu'une in-

surrection de paysans aurait éclaté dans l'Ukraine. Les dépêches de Pologne ne mentionnent que des engagements de peu d'importance. — Havas.

On lit dans la Gazette de la Croix, du 31 août :

Le roi de Prusse est parti aujourd'hui pour aller rendre visite à la reine d'Angleterre au château de Rosenau. Sa Majesté sera de retour demain matin à Berlin. — Havas.

Les correspondances d'Italie signalent l'agitation qu'a soulevée, dans plusieurs provinces, l'anniversaire prochain de la journée d'Aspremonte. Le parti garibaldien essaye de ranimer les cendres refroidies de cette triste aventure qui a séparé leur chef du sentiment général de la nation.

C'est à Gènes surtout que ce sentiment se développe, car c'est dans cette ville que le parti extrême compte le plus de partisans, aussi le Movimento, du 29 août, met en tête de son numéro de ce jour ces quelques lignes :

« Que les Italiens se rappellent que le 29 août 1862, à Aspremonte, tombait l'Italie frappée en la personne de Garibaldi. L'homme s'est relevé, mais la blessure de la patrie n'est pas encore cicatrisée. »

M. Quinzac, dans la France, ajoute : mais ces excitations resteront sans écho, car l'opinion publique en Italie sent le besoin de se rattacher aux intérêts sérieux de la nation, que compromettraient à jamais des entreprises semblables à celles où voulait entraîner son pays le vaincu d'Aspremonte.

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

— Platt-il ? quel pressentiment demanda Scaër un peu surpris.

— Eh ! oui, il me semble que tôt ou tard vous rendrez gorge, d'une manière inattendue, de ce que vous avez... comment dirai-je ?

— Gagné en prêtant.

— Non, prêté en volant.

— Vous m'insultez !

— Du tout, je vous apprécie, continua l'implacable Bamalec. Qu'est-ce que vous êtes en effet ? ni plus ni moins qu'un détrousseur des fortunes nécessitées. C'est là une spécialité de la haute rène, comme disent les voleurs.

— Monsieur ! monsieur ! articula Martin Scaër, suffoqué.

— Tenez, je le confesse ici franchement, je ne suis pas, moi, la meilleure pâte d'homme qui soit au monde, loin de là. Je compte dans ma vie quelques actions détestables, et, mû par un irrésistible senti-

ment de cupidité, j'étais aujourd'hui même sur le point de me rendre coupable de la plus noire de toutes, en obligeant ma belle et bonne Camille à épouser un laid et méchant personnage tel que vous. Eh bien ! malgré tout je vaudrais un peu mieux que je n'en ai l'air. Oui, monsieur Scaër, vous avez tort de hocher la tête en souriant, car c'est comme j'ai l'avantage de l'affirmer. Que dis-je ? je suis imbu, sans qu'on s'en doute, de certaines idées superstitieuses, je me trompe, de certains principes profondément religieux, que je vais prendre la liberté de vous formuler ici pour votre édification.

— Eh ! monsieur, je me moque de vos balivernes, voici votre engagement acquitté. Prenez-le et laissez-moi partir.

— Dans un petit instant, mon brave homme ; vous m'avez rendu assez malheureux pour qu'il me soit permis de vous être désagréable pendant un bon quart d'heure au moins.

Disant cela, il s'emparait de la quittance qu'il jetait sur un guéridon ; puis il saisit par le bras l'usurier pour le contraindre à l'écouter.

— Voici donc mes idées ou plutôt mes principes, poursuivit-il. Cela peut se résumer en une sorte de credo.

— Très bien ! dit Scaër, prenant un air dédaigneux et résigné. Récitez-nous ce credo, saint Bamalec.

— Je crois que tout ce qui est mal ne reste jamais impuni. Je crois que la justice des hommes atteint ici-bas tout acte criminel. Je crois enfin que la main de Dieu s'appesantit toujours sur la tête du misérable que la loi humaine est inhabile ou impuissante à frapper.

Maxime tressaillit imperceptiblement.

— Voilà mon credo, reprit Bamalec, comment le trouvez-vous ?

— Fort mal, en vérité ; mais point rassurant du tout pour vous qui reconnaissez avoir commis des actes coupables pendant votre vie.

— Aussi m'attends-je à faire pénitence... je ne sais comment... peut-être en subissant tôt ou tard l'affliction de quelqu'infirmié.

— Aimable perspective !

— Eh bien ! voyez, je me console d'avance en pensant que vous mourrez sans doute dans un accès de fièvre chaude causée par la perte soudaine de quelque grosse somme d'argent.

— Vous êtes fou ! s'écria Martin Scaër en pâlisant, ému malgré lui de cette prédiction, qui, de la part

de Bamalec, n'était qu'une plaisanterie destinée, s'il était possible, à troubler l'imagination de l'usurier.

Il ne se doutait guère qu'il impressionnait en même temps la conscience tendue, mais par cela même toute prête à frissonner, de celui qui allait devenir l'époux de Camille.

— Avez-vous fini votre verbiage ? demanda Scaër avec impatience ; et puis-je enfin me retirer ?

— Vous le pouvez, répondit le maître des Ravines d'un ton grotesque et solennel. Allez, et souvenez-vous toujours que vous mourrez comme vous avez vécu, en Arabe !

— En attendant, monsieur le sorcier, je me repentirai toute ma vie d'avoir été si patient avec vous, de n'avoir pas fait vendre vos biens quand j'en avais le droit et de ne m'en être pas rendu acquéreur à vil prix.

— Cela eût prouvé une fois de plus, mon cher monsieur Gobséck, qu'il y a toujours dans ce que vous faites quelque chose de vil.

A cette réplique terrible, Martin Scaër, suffoqué, ne trouva pas un mot à répondre.

Il salua violemment à faire craquer sa colonne vertébrale, et se précipita hors du salon. Quelques

L'Espagne est tout entière aux élections qui se préparent : une correspondance de Madrid évalue à 2,000 le nombre des candidats qui se sont mis en campagne, et cependant les partis extrêmes prêchent l'abstention. Le gouvernement n'a qu'à maintenir les principes de liberté et d'impartialité qu'il a proclamés dans ses circulaires, afin d'enlever tout prétexte aux réclamations des progressistes et des démocrates.

(La France).

On écrit de Vera-Cruz, le 31 juillet :

Les événements ont marché rapidement depuis la prise de Puebla, et l'irrésistible explosion des sentiments de tout un peuple rendu à lui-même, après quarante années de malheurs inouis, vient donner en ce moment même la sanction la plus éclatante à la politique de l'Empereur au Mexique. Les populations, partout où elles sont délivrées du joug odieux qui les opprimait depuis si longtemps, se prononcent pour le nouvel ordre de choses avec une unanimité et un enthousiasme qui étonnent ses amis même les plus clairvoyants. Cet enthousiasme a gagné les Terres-Chaudes, dont la situation est devenue très-satisfaisante.

Les habitants, sans attendre la présence et la protection des troupes françaises, ne demandent que des armes pour se défendre, et se hâtent de se constituer en gardes nationales pour détruire les bandits qui, à l'ombre d'un drapeau politique, ne cherchent que le pillage et le meurtre. Dans un mois, tous les ports du golfe du Mexique ouverts au commerce étranger ne peuvent manquer d'être ralliés à la cause de l'intervention. Déjà Tabasco, Minatitlan, Carmen ont secoué le joug de Juarez, et il suffira, selon toute apparence, d'une démonstration qui se prépare contre Sisal et Tampico pour en chasser les *puros* qui y tiennent encore. Campêche ne semble pas éloigné non plus de recouvrer la liberté de ses manifestations. Quant à Vera-Cruz, elle a donné avec éclat son adhésion à l'empire par 919 voix contre 45 d'abstention et d'opposition réunies.

Les mêmes progrès sont acquis à l'intervention dans toutes les autres provinces mexicaines où elle a pu faire sentir son action, tandis que Juarez, abandonné de tous ses partisans de marque, et réduit à quelques centaines d'hommes pour toute escorte, ne semble plus attendre à San Luis de Potosi que l'heure de quitter le pays. Brouillé avec le général Ortega et la législature de Jacatecas, n'ayant plus un officier supérieur dévoué auprès de lui, il a dû improviser un général de brigade en la personne de son ancien ministre des finances, afin d'en faire une sorte de ministre de la guerre. Il a vu successivement se détacher de lui le général Doblado qui, dit-on, vient de faire définitivement son prononciamiento en faveur de l'intervention et de la monarchie,

ainsi que le général Comonfort, qui paraît avoir quitté Silao avec l'intention de se rendre à Mexico, mais qu'une maladie grave retient en ce moment à Apasco, près de Guanajuato.

Le général Tapia et quelques autres officiers qui l'avaient suivi à San-Luis, refusent aujourd'hui de lui obéir et son autorité n'est plus reconnue que nominale par les quelques bandes, débris de son armée, qui désolent le Michoacan et s'y livrent aux plus abominables excès contre les populations paisibles.

Il n'y a rien encore de définitivement arrêté quant au choix des membres de la députation qui doit porter à l'archiduc Maximilien les vœux de la nation mexicaine : mais il est certain cependant que cette députation sera promptement désignée, et l'on pense qu'elle pourra prendre passage pour l'Europe sur le paquebot qui doit partir de Vera-Cruz le 17 août.

(Moniteur).

Les rapports officiels du maréchal Forey ont confirmé la nouvelle que nous donnons au sujet de la ville de Mérida, chef-lieu du Yucatan, qui s'est déclarée en faveur de l'intervention française.

Nous apprenons, par la voie de la Havane, que, depuis ce moment, d'autres villes de la même province ont suivi l'exemple de Mérida et ont arboré le drapeau français à côté du drapeau mexicain ; ce sont les places de Campêche, de Victoria, de Valladolid, d'Arcana, de Lisal. Le Yucatan, qui forme une vaste presqu'île, est, par ses produits naturels, une des parties les plus riches du Mexique ; cette province, maltraitée par le gouvernement des présidents, s'est séparée à plusieurs reprises et notamment en 1829 et en 1845 de la Confédération mexicaine. Elle est habitée par une population spéciale qui a toujours été animée d'un sentiment monarchique très-prononcé.

(La France.)

Nouvelles Diverses.

La médaille, du Mexique comme celles de Crimée, de la Baltique, d'Italie et de Chine, a un double but : d'une part, elle est une juste récompense pour les soldats et marins qui ont pris part à l'expédition mexicaine ; de l'autre, elle rappelle un des événements les plus mémorables du règne de Napoléon III.

L'intervention française au Mexique, à mesure qu'elle se développe dans l'ensemble des faits contemporains, acquiert chaque jour des proportions plus grandes, et aucune de nos expéditions lointaines, au point de vue militaire comme au point de vue politique, ne mérite mieux l'honneur d'une médaille spéciale.

Si nous sommes bien informés, la médaille sera décernée, non seulement aux soldats français qui ont fait partie de l'expédition, mais

encore aux soldats mexicains de l'armée alliée qui ont combattu sous le drapeau de la France.

Cette médaille sera en argent et du module de trente millimètres.

Elle portera d'un côté l'effigie de l'Empereur, avec ces mots : NAPOLEON III. EMPEREUR ; et de l'autre côté, en légende : EXPÉDITION DU MEXIQUE, 1862-1865 ; et en inscription, les noms : CUMBRES, CERRO BORREGO, SAN LORENZO, PUEBLA, MEXICO. Ce médaillon sera encadré des deux côtés par une couronne de laurier.

Les personnes qui auront obtenu la médaille la porteront sur le côté gauche de la poitrine, suspendue à un ruban blanc, avec une bande rouge et verte en croix, et au milieu l'aigle mexicain tenant un serpent dans son bec.

— Le *Moniteur* a publié mardi le décret qui règle la question de la boulangerie parisienne en ce qui concerne la taxe et la caisse de service.

— Voici des détails sur l'horrible accident arrivé sur le chemin de fer de Rennes à St-Brieuc, et que nous trouvons dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, auquel nous en laissons la responsabilité :

« Dans la soirée du samedi, 15 août, la gendarmerie de Bréons, ayant appris qu'un accident venait d'avoir lieu sur la ligne du chemin de fer de Rennes à Brest, dans les landes de Bréons, situées à six kilomètres de cette résidence, en avisa immédiatement l'autorité, et, sachant qu'il y avait des morts et des blessés, commanda des attelages pour les ramener.

» Elle partit ensuite, accompagnant M. le maire, M. le juge de paix et son greffier. Arrivés sur les lieux de l'accident, on trouva la locomotive et son tender sortis de la voie et renversés sur le côté dans la lande, ainsi que cinq wagons des vingt qui formaient le convoi. Les autres étaient restés sur la voie.

» Deux hommes étaient pris sous ces wagons renversés et brisés en partie, ainsi que la locomotive. On s'occupa immédiatement de les retirer ; mais ils ne donnaient plus signe de vie ; quatre autres étaient plus ou moins grièvement blessés. On les transporta aussitôt à Bréons pour y recevoir les soins que réclamait leur état.

» Si la totalité des wagons avait déraillé, il y eût eu un bien plus grand nombre de personnes atteintes.

» Parmi les ouvriers qui les montaient avaient pris place MM. Combe et ses deux fils, qui étaient allés payer à Langouëdre ceux qu'ils employaient.

» Le train, à la tête duquel se trouvait la locomotive la *Gauloise*, se rendait à Rennes venant de Saint-Brieuc. Il était arrivé au lieu dit les Landes, lorsqu'il sortit d'une courbe que fait en cet endroit la voie, on aperçut subitement un poteau télégraphique placé en travers sur les rails.

» Ce poteau faisait partie de ceux déposés sur le côté du chemin de fer pour l'établissement

du télégraphe électrique. Il avait été pris sur un tas de ces poteaux.

» Bien que le train n'eût pas une grande impulsion, on était déjà à 50 ou 60 mètres de l'obstacle, lorsqu'on l'aperçut. Il était alors entre sept heures et demie et huit heures du soir. Il fut impossible au mécanicien d'arrêter subitement le train.

» Parvenue à l'obstacle, la machine, après l'avoir repoussé pendant quelques secondes, avait déraillé et était allée se jeter à droite de la ligne, entraînant avec elle une partie des wagons, dans un endroit où le remblai a 1 mètre 50 d'élevation. Si le remblai avait été plus élevé, la machine, au lieu de se coucher simplement sur le côté, pouvait faire un tour sur elle-même. Le chauffeur et le mécanicien eussent pu alors être tués.

» Ceux qui montaient les wagons sont tombés les uns d'un côté, les autres de l'autre. Le mécanicien et le chauffeur ont miraculeusement échappé au danger.

» La justice se livre sans interruption, aux plus actives recherches pour découvrir l'auteur ou les auteurs de ce crime, qui a eu de si funestes conséquences.

» Ce déplorable événement n'est malheureusement pas la première circonstance dans laquelle se révèlent les dispositions malveillantes ou plutôt criminelles de quelques individus. Deux fois déjà, dans le voisinage d'Ifniac, des coussinets ont été relevés de dessus la voie et placés à cheval sur les rails.

— On commence à se préoccuper beaucoup, à Paris, du projet d'antolocomotion aérienne dont MM. Nadar, de la Landelle et Ponton d'Amécourt poursuivent activement la réalisation. L'approbation du savant M. Babinet, exprimée hautement dans le *Constitutionnel*, a donné la consécration d'une autorité scientifique universellement reconnue, à l'audacieuse théorie de ces Messieurs.

Donc, il s'est trouvé une maison qui a fourni en deux heures 56,000 mètres de taffetas blanc de Lyon que depuis un mois, sous la direction de MM. Jules et Louis Godard, 260 ouvrières, avec relai de nuit, sont occupées à coudre pour la confection du ballon Nadar, qui s'appellera de ce nom héroïque et audacieux : le *Quand-Même!*

Ce ballon, qui est la propriété de la Société Générale de Locomotion aérienne, pourra rester huit jours et plus en l'air. Sa hauteur est de 52 mètres, y compris la nacelle à deux étages, qui est disposée pour recevoir 80 voyageurs.

Cette nacelle est toute en roisins et osiers, l'armature en charpente de frêne, boulonnée avec cordes. Rien n'y manque, cuisine, salon, imprimerie, photographie, billard et chambre à coucher, dont la literie est en caoutchouc soufflé. Une imprimerie, dont le matériel mignon est fourni par la maison Claye, imprimera au fur et à mesure une relation du voyage.

minutes plus tard, il s'élançait par bonds saccadés sur le chemin qui conduit des Ravines à Roscoff.

XXIII.

— Ah! je me suis un peu soulagé l'esprit! dit Bamalec, en terminant par un éclat de rire. Maintenant, reprit-il plus gravement, j'ai besoin de me soulager le cœur.

Et s'adressant à Maxime, il reprit en lui tendant la main :

— A vous d'abord, mon ami : Merci pour votre libéralité. Elle m'a rendu meilleur en m'enlevant la crainte d'être ruiné. Je reconnais avoir été bien dur pour vous : promettez-moi d'oublier.

— Je ne m'en souviens plus, répondit Maxime en pressant la main de Bamalec.

Celui-ci se tournant alors vers Camille poursuivit en ces termes :

— Et vous, chère enfant, vous que j'ai traitée si méchamment, me pardonnerez-vous en toute sincérité?

— Je n'ai rien à vous pardonner, mon père, répondit la jeune fille de son ton calme et doux. Tant d'années de sollicitude ont effacé d'avance les sévérités d'un moment.

— Cœur d'ange! s'écria Bamalec, qui rayonnait de joie d'être délivré de la tyrannie de Martin Scaër... Ah! Maxime, rendez-la bien heureuse, la pure et noble fille, car elle mérite que la vie ait désormais pour elle comme un avant-goût du paradis.

— Je vous jure, monsieur, de faire l'impossible pour qu'elle et vous soyez contents de moi.

— A merveille, J'enregistre votre serment, et Mme Douvet aussi. N'est-ce pas, ma chère madame Douvet?

La jeune veuve s'était assise sur un diyan, et, la joue pâlie, les yeux encore humides, le front incliné sur la main, elle paraissait plongée en d'amères réflexions.

Ainsi distraite, elle n'entendit pas la question que lui adressait Bamalec.

— Platt-il? dit-elle en tressaillant.

— Oh! oh! quelle émotion. Vous ai-je sortie d'un vilain rêve?

— En effet, je songeais encore à l'audace de ces deux bandits et au danger que j'ai couru, j'en frissonnerai toute ma vie.

— Bah! dit Camille, quand tu auras pris de nouveau un bon et loyal mari, tu ne penserai plus à ton aventure que pour en rire. Il faudra donc te hâter

de te remarier.

— Voilà qui est bientôt dit, ma belle. Encore faut-il trouver un mari qui puisse me convenir.

— Eh bien! je le trouverai, moi, reprit Bamalec.

— Pas votre Martin Scaër, au moins, s'écria Antonine avec un vil mouvement de répugnance et d'effroi.

— Oh! soyez tranquille, je viens de l'envoyer au diable, je ne puis donc plus vous le proposer.

— Tant mieux! ah! tant mieux! fit la jeune femme d'un air comiquement rassuré.

Un léger sourire glissa sur ses lèvres, mais il disparut presque aussitôt. Son front retomba mélancoliquement sur sa main, et ses yeux redevenaient tout pensifs.

A cet instant Simplice apparaissait à l'entrée du salon. Il jeta devant lui un regard vague et doux qui, après s'être porté sur Bamalec, Camille et Maxime, s'arrêtait sur Antonine.

La vue de la jeune femme dans cette attitude triste et songeuse lui causa une sensation singulière. Il en reçut comme un choc d'électricité qui l'agita nerveusement. Puis son visage exprima un profond sentiment de tendresse, et, par un élan souple, rapide, il vint se poser devant Antonine qu'il considéra une

minute en silence.

— Elle a du chagrin, la jolie fée, dit Camille. Il faut la consoler, n'est-ce pas, mon bon Simplice?

Deux grosses larmes perlèrent dans les yeux du pauvre fou.

— Oui... oui, répondit-il d'une voix altérée. Il faut la consoler tout de suite, tout de suite.

Et courant à la cheminée où s'épanouissait le bouquet, qu'il avait donné le jour même à Camille, il détacha la moitié des fleurs et courut aussitôt vers Antonine.

— Pourquoi êtes-vous affligée? murmura-t-il, prenez-les... Elles viennent de mon cœur, et elles vous consoleront!

Antonine prit les fleurs, les respira et sourit.

— Merci, mon bon Simplice, dit-elle. Vous avez raison, je me sens déjà moins triste, moins chagrine.

Simplice poussa un léger cri de joie. Puis se tournant vers Camille, Maxime et Bamalec.

— Voyez! voyez! reprit-il, la voilà consolée... consolée... la petite fée, Antonine!

Et par un de ces caprices particuliers à la folie, il s'enfuit soudain en riant, en pleurant et en répétant :

ge qui, par tirage de cent, sera lancée, au-dessus de chaque ville dépassée, dans des enveloppes en six langues, émettant la prière à la personne qui recevra cette lettre de la porter au plus prochain journal.

On croit rêver en lisant ces détails, et en apprenant que le départ d'inauguration doit avoir lieu à Bade du 10 au 15 septembre. Mais je renvoie les incrédules à M. Babinet.

Le prix du voyage est de 1,000 fr. et l'on compte déjà 57 voyageurs inscrits, parmi lesquels les plus hautes notabilités du sport et de la littérature.

Chronique Locale.

Ainsi que nous l'avons annoncé, Son Excellence le maréchal Randon arrivera à Saumur dimanche soir; il sera accompagné de M^{me} Randon. Le maréchal arrivera par le train express, à quatre heures et demie du soir.

Les courses militaires qui devaient avoir lieu dimanche seront reculées à mardi, pour être courues en présence de Son Excellence.

Mardi matin, le jeune Videgrain, occupé aux travaux du manège neuf, a tombé d'une hauteur de 10 à 12 mètres. Il est resté quelque temps sans connaissance; cependant il n'avait pas de blessures graves, et son état n'inspire aucune inquiétude.

Les soirées musicales que nous donnait, chaque semaine, la musique de l'École de Cavalerie ont été closes jeudi dernier. Tous les dilettanti, tous les promeneurs regretteront ces délicieuses symphonies, pendant lesquelles le talent et le feu sacré du maître se reflétaient dans la parfaite exécution des morceaux par les élèves de M. Brück.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur l'avis suivant qui vient d'être transmis à toutes les chambres de commerce de France :

« Le département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a déjà prémuni nos négociants, fabricants et exportateurs contre le danger d'expédier des marchandises à l'étranger sans avoir, au préalable, pris des renseignements sur la solvabilité des destinataires. L'activité des rapports qui se sont établis entre la France et l'Angleterre, depuis le traité conclu entre les deux pays, a suscité, notamment dans la Grande-Bretagne, diverses associations qui n'ont d'autre but que d'exploiter l'imprudence des industriels sous prétexte de leur transmettre des ordres sérieux. On rappelle donc aux maisons françaises qui recevraient des commandes de marchandises à découvert qu'il leur importe de n'y répondre qu'en prenant leurs précautions. Celles de ces maisons qui n'ont point de correspondant en Angleterre pourraient, au besoin, se renseigner

auprès du consulat général de France à Londres. On avertit également le commerce de se tenir en garde contre les offres de prêt et de crédit qui émanent d'entreprises dont les prospectus sont répandus en France dans la seule vue d'obtenir des avances pour de prétendues négociations qui n'ont jamais lieu.

» Paris, le 14 août 1863. »

Nous empruntons au journal d'Indre-et-Loire, les détails sur la tentative d'assassinat commise par un braconnier de Chinon, et dont nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro.

On écrit de Chinon :

« Depuis longtemps on signalait divers individus comme se livrant au braconnage sur le territoire de la commune d'Auché, à 6 kilomètres de Chinon. Les investigations des gardes et de la gendarmerie avaient été jusqu'ici sans résultat.

» Cependant, vendredi, 28 août, vers quatre heures du matin, les gendarmes Dixmier et Roussineau, de la brigade de Chinon, s'étaient postés à l'abri d'une haie, à la hauteur d'un bois qui borde la route de Chinon à l'Île-Bouchard, dans un endroit où ils avaient remarqué des traces de passage et qui leur paraissait propice aux chasseurs à l'affût.

» Depuis une demi-heure encore ils étaient là immobiles, échangeant seulement entre eux quelques mots, quand une branche morte assez volumineuse vint à tomber aux pieds du gendarme Dixmier, d'un chêne sous lequel il était embusqué.

» — Il y en a peut-être bien là-dedans, dit-il, à son camarade en levant les yeux sur le chêne.

» — Oui, il y en a un, répondit une voix d'en haut.

» Et à ce moment, s'étant démasqué pour mieux voir, le gendarme Dixmier aperçut un homme à cheval sur une des branches et armé d'un fusil à deux coups.

» Sommé de descendre et de décliner son nom, cet individu s'y refusa obstinément.

» — Donnez-nous seulement votre nom, dit le gendarme Dixmier, et vous pourrez vous retirer.

» — Ma foi, mourir pour mourir!... exclama le braconnier.

» Et trois explosions successives éclataient à quelques secondes d'intervalle.

» Le premier coup de feu avait été tiré par le braconnier, en pleine poitrine sur le gendarme Dixmier. Celui-ci recula de deux pas sur le coup; mais, armant sa carabine, il a le courage et la présence d'esprit d'ajuster le braconnier et de lui traverser le ventre au moment où ce forcené dirigeait de nouveau contre la poitrine du gendarme Roussineau son arme meurtrière.

» Ce dernier, moins favorablement placé, pour voir, que son camarade Dixmier, se démasqua, ayant entendu les deux coups, voit

le braconnier l'arme encore à la main, décharge aussi sa carabine : le fusil tombe du chêne ayant encore un coup armé, et le cadavre du braconnier reste suspendu aux branches.

» Roussineau se précipite alors vers son camarade qui chancelle, et parvient à le transporter non loin de là dans une voiture de marchands ambulants, où on lui prodigue les premiers soins.

» Informés presque aussitôt, le substitut du procureur impérial et le juge d'instruction se sont immédiatement transportés sur les lieux pour procéder aux constatations.

» L'assassin est un nommé Derouin, homme d'environ quarante ans, marié et père de quatre enfants. C'est un propriétaire aisé de la commune d'Auché, riche d'une vingtaine de mille francs; les renseignements recueillis sur son compte le signalent comme jouissant de l'estime publique, mais aussi de la réputation de braconnier émérite.

» Son cadavre a été visité par le sieur Detroit. Quant au gendarme Dixmier, il n'a dû son salut qu'à la position gênante qu'occupait le braconnier sur le chêne. En effet, le coup partit du canon gauche, mais tiré de haut en bas en obliquant, n'est venu labourer sa poitrine qu'après avoir traversé son frac et son baidrier.

» Bien que son état ne soit pas complètement désespéré, il ne laisse pas que d'inspirer encore, à l'heure qu'il est, de sérieuses inquiétudes.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION

Des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1864.

Le MARDI 22 septembre 1863, à une heure de l'après-midi en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1864.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où les personnes qui désireront en prendre connaissance pourront se présenter à compter de ce jour.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 24 août 1863.

Le Maire, député au Corps-Législatif,

LOUVET.

Modèle de soumission (1).

Je soussigné (nom, prénoms, profession),

(1) Cette soumission devra être écrite sur papier timbré et mise sous enveloppe.

demeurant à ... où je fais élection de domicile, m'engage à fournir au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pour les besoins du service, pendant l'année 1864, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de 1^{re} qualité dont l'Administration me fera la demande, moyennant les prix suivants, par kilogramme,

SAVOIR : FR. C.

Bœuf ou vache.

Veau.

Mouton.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges ci-dessus mentionné, dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le 22 septembre 1863.

(SIGNATURE).

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Rome, 1^{er} septembre. — A l'occasion de la procession de dimanche, il a été publié un rescrit pontifical invitant les fidèles à prier particulièrement pour la malheureuse Pologne, qui a été toujours un boulevard du catholicisme et qui est aujourd'hui le théâtre de massacres sanglants.

Dans une encyclique adressée aux évêques d'Italie, le pape rappelle les persécutions de l'Église, loue ceux qui les ont supportées, condamne les associations de prêtres libéraux et déplore la corruption des mœurs.

Kœnigsberg, 2 septembre. — Des rencontres avantageuses pour les insurgés ont eu lieu en Lithuanie; le 15, à Preny, le 14, à Kiejdany et Wirballen. — Havas.

La chasse est interdite, à Vivy, sur les propriétés de MM. René Robert, Aimé Robert, Félix Robert, Merceron, Dumény, Mulot, Beaumont, Rottier, Salmon, Jousset, Linacier, Jean Benais, François Benais, Dalençon, Turpin, Sourdeau, Castille, Fermé-Jousset, Raguin, Bouju, Trouillard, Godet, Dézé, M^{me} de Pas de Loup et Raguideau.

M. DENIEAU, notaire à Allonnes, informe le public que la chasse est expressément interdite sur ses propriétés de Beaumelles, La Buffaie et le Vau-de-Chevré, sises communes d'Allonnes, de Brain et La Breille, excepté pour les personnes munies de son autorisation écrite.

Peines seront prononcées contre les délinquants.

La seconde édition de l'Instruction pastorale de M^r Plautier, contre le livre de M. Renan, vient de paraître à la librairie de Louis Giraud, rue des Saints-Pères, n° 14, à Paris. Grand in-8° de 154 pages, 2 fr. — En attendant que nous puissions rendre compte de cette réfuta-

— Consolée!... consolée!... consolée.

— Comme il t'aime, ce cher enfant! dit Camille, comme il est sensible et dévoué! c'est vraiment dommage qu'il soit fou.

— Pourquoi cela?

— Parce que je te dirais, s'il était autrement, sois reconnaissante et fais-en ton mari.

— Alors, dit Antonine, je serais bien certaine de n'avoir point affaire à un scélérat.

— Oh! pour cela, je t'en réponds. Mais, hélas! on n'épouse pas un fou.

— Si fait, quand on est folle, répartit Mme Douvet en riant et en retrouvant son habituelle vivacité.

Cette réplique acheva d'égayer les visages, lesquels avaient grande peine à se débarrasser des altérations causées par la violence des scènes qui avaient précédé.

Pendant quelques heures, on oublia Richard, William et même Martin Scaër, ou plutôt on n'en parla point. On ne s'occupait que du mariage de Camille et de Maxime. Pour la seconde fois, la célébration fut fixée à un jour très-prochain, fixée irrévocablement et sans remise, ainsi que le déclara Bamalec dans un accès d'enthousiasme et de jovialité.

Le soleil avait disparu sous l'horizon lorsque Maxime quitta les ravines pour regagner le Stangala. Le ciel était nébuleux et la nuit sans clarté.

Mais si l'œil n'était réjoui ni par le scintillement des étoiles, ni par les grâces presque invisibles du paysage, en revanche les autres sens étaient délicieusement caressés par la tiédeur de l'atmosphère et les parfums émanés de la campagne verdoyante et fleurie.

Un poète eût aimé cette heure suave et discrète. Un amoureux est aussi un poète, et Maxime, tout en songeant à Camille, tout en savourant d'avance les joies promises à son cœur, aspirait avec délices l'haleine embaumée de la nuit.

— O Camille! Camille, murmurait-il avec exaltation, tu vas donc enfin être à moi, Camille! Après tant de secousses et d'angoisses, j'ose à peine croire à cette félicité! Ah! je te le jure, cher ange, je t'ai aimée avec adoration! je te le jure encore, je t'aimerai avec une constance éternelle! Oui, cet amour sera toute ma vie! Et si je meurs avant toi, ô ma céleste amie, je te léguerai mon âme dans un dernier souffle, dans un dernier baiser, et Dieu approuvera, j'en suis sûr, ce suprême et religieux testament :

Ce mot « testament » s'échappa de ses lèvres pour

ainsi dire à son insu. Il s'arrêta brusquement, et comme stupéfait après l'avoir prononcé.

Tout-à-coup à travers les ténèbres, une voix lugubre et violente se fit entendre.

— Le misérable!... cria cette voix, il a brûlé le testament!...

Maxime fit un bond comme le jour où, retiré dans sa chambre, il avait entendu le même cri étrange et fatal.

— Qui parle ainsi? proféra-t-il avec un accent épouvanté.

Aussitôt son oreille se tendit et ses yeux s'ouvrirent démesurément pour écouter et pour voir dans l'obscurité.

Mais le silence succéda seul à son anxieuse interrogation, et pas un être vivant ne lui apparut.

— Ce n'est pourtant pas une erreur de mes sens! reprit-il tout suffoqué. J'ai bien entendu, cette fois.

Alors, prêt à saisir quiconque lui tomberait sous la main, il parcourut d'un pas rapide, en tous sens, un cercle étendu autour du point où il se trouvait placé. Mais cette active recherche, faite dans l'ombre, n'amena aucune découverte.

— Quoi! personne! personne! murmura-t-il avec

agitation. Que penser? Qu'imaginer? Jamais, non jamais je ne croirai que les morts gardent une voix humaine et que la nuit se peuple de fantômes... Et cependant comment expliquer ce que j'ai si distinctement entendu!... Serait-ce, par impossible, le cri retentissant de ma propre conscience? Mais, pour admettre une telle énormité, il faudrait avoir perdu l'esprit, et je ne suis pas fou?...

Accablé du tumulte de ses pensées, il cacha son front dans ses mains. Lorsqu'il se releva, il était plus calme et plus résolu.

— Décidément, dit-il en haussant les épaules; j'ai l'ouïe sujette aux hallucinations!... Allons, il faut que j'en prenne mon parti... Il le faut!

Et il se remit en marche pour le Stangala.

Quelques minutes plus tard, une ombre se glissait lentement hors du trou pratiqué dans la berge du chemin pour abriter les pères. Cette ombre prenait la même direction que Maxime.

C'était Simplicie.

Le jeune fou avait dormi quelques heures dans la hutte, et il s'en retournait tranquillement au château.

(La suite au prochain numéro.)

tion, qu'il nous soit permis de dire que le fantaisiste et nébuleux auteur de la *Vie de Jésus* ne pouvait être combattu d'une manière plus victorieuse : la logique serrée, inexorable, de M^r Piantier, sa rare intelligence de l'hébreu, sa science vaste et profonde ne laisse debout aucun sophisme, aucune erreur : un style ardent, coloré, lumineux, ajoute encore à la force de cette argumentation puissante. — Tout le monde voudra posséder ces pages qui resteront comme un modèle d'apologétique chrétienne. — On peut envoyer en timbres-poste, on recevra franco. (513)

Jusqu'ici l'art du Dentiste est la bouteille à l'encre pour la plupart des gens du monde, qui, dans leur inexpérience, doivent se conten-

ter de ce que leur offre un praticien parfois bien inepte.

Un médecin dentiste, qui fait autorité dans son art et qui a su imprimer à sa profession une impulsion remarquable, a voulu remédier à cet état de choses, en publiant un *Guide pratique du client pour les dents artificielles*. Les personnes qui ont recours aux Dentistes seront complètement renseignées après avoir lu ce livre intéressant de M. Dorigny, le docte et habile praticien du passage Véro-Dodat.

Le *Guide pratique* sera expédié FRANCO contre envoi de 50 centimes en timbres-poste à M. Dubuisson et C^{ie}, libraire, rue Coq-Héron 5, Paris. Envoyer 1 franc pour recevoir le volume intitulé : *Causeries sur les Dents, Conseils aux mères de famille*. (481)

BULLETIN FINANCIER.

Le mouvement de reprise ne se fait pas sans contestation. Les vendeurs se sont rachetés en partie. Se présentera-t-il de nouveaux acheteurs? La hausse ne fait-elle que commencer, ou est-elle déjà épuisée par le faible effort des derniers jours?

L'opinion publique du monde spéculateur est encore hésitante, mais il est aisé de voir que les esprits sont mieux disposés que par le passé à se laisser aller à la confiance.

La Rente a repris momentanément le rôle initiateur qu'elle n'aurait jamais dû perdre si l'on n'avait, comme à plaisir, désorganisé son marché. C'est le 5 0/0 qui a servi d'objectif aux acheteurs et aux vendeurs. Le Mobilier n'a joué, cette semaine, que le second rôle. La lutte a été vive.

L'Emprunt italien a monté sans contestation et sans lutte au dessus de 75 fr. La spéculation est peu active sur cette valeur.

Les recettes des chemins s'améliorent, aussi les actions de la plupart de ces lignes sont-elles bien tenues. L'Orléans est lourd, malgré les nombreux escomptes qui, cette semaine, ont contraint les vendeurs à découvrir à se racheter. Le Nord est stationnaire. Le Lyon est en progrès, malgré les accidents qui se sont succédé sur son parcours.

Les valeurs industrielles sont stationnaires; les Omnibus et les Voitures sont recherchés. Les Gaz sont stationnaires. Les Banques Ottomanes sont recherchées et profitent de l'entrain qui se manifeste sur l'emprunt turc. Les Transatlantiques sont fermes sans affaires. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

SOUSCRIPTION SPÉCIALE AUX HABITANTS DE MAINE-ET-LOIRE

Ouverte jusqu'au 22 septembre prochain au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

SIX JOLIES PUBLICATIONS

Historiques et d'Actualité

ET UNE GRANDE PRIME

POUR

5 FR. 60 C.

Toute personne adressant immédiatement la somme de cinq francs soixante centimes en mandat de poste ou timbres-poste à M. le Directeur du Journal l'Écho Saumurois, recevra de suite et franco :

- 1° Le département de Maine-et-Loire illustré, une jolie brochure grand in-4°, texte par MALTE BRUN, gravures par GUSTAVE DORÉ. — Histoire et Géographie du Département. — Description des Villes, Bourgs et Châteaux les plus remarquables. — Statistique, Administration, Bibliographie, etc. — Edition ornée d'une belle Carte du Département et d'un Plan du Chef-Lieu.
- 2° Mémoires intimes de l'impératrice Joséphine, un joli volume-album, — illustré par JANET LANGE.
- 3° Une grande et belle Carte des Chemins de fer français, de 80 cent. de haut sur 50 cent. de large; Guide indispensable du Voyageur, comprenant toutes les Stations et indiquant les Lignes exploitées ou concédées.
- 4° Biographie et portrait du maréchal Forey, le vainqueur de Puebla.
- 5° Les Voleurs de Londres, grand roman d'actualité, illustré, — par Charles Dickens, un des plus féconds romanciers modernes.
- 6° Biographie illustrée de Béranger, le poète national; — ornée d'un Portrait et d'une Gravure le représentant à son lit de mort.
- 7° Un numéro d'obligation de cent francs du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, participant au tirage du 22 septembre prochain. (Lots à tirer : 100,000 fr., 50,000 fr., 20,000 fr.) — Envoi franco de la liste des numéros gagnants.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Écho Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Étude de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le 29 août 1863, enregistré,

Il résulte que M^{me} Joséphine-Augustine-Éléonore Robert, épouse du sieur François Rétault, tailleur à Doué-la-Fontaine, ayant pour avoué constitué M^r Beaurepaire,

Cette dame, admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau, en date du 12 juillet 1863,

A obtenu contre son mari sa séparation de biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le 1^{er} septembre 1863.
(514) BEAUREPAIRE.

Étude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

SAMEDI 5 septembre 1863, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'UN BON CHEVAL de 7 ans, de la brigade de gendarmerie de Doué.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Le même jour, sur la place, à midi, il sera procédé à la vente aux enchères d'UN BILLARD et autres objets. (515)

Étude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON,

Rue du Temple, n° 10.

S'adresser audit notaire. (426)

A VENDRE

Entrée en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue, n° 7,

Composée de deux corps de bâtiments, consistant en salon, salle à manger, cuisine, onze chambres et cabinets, greniers, cours, caves en roc et voûtées, parterre, remise et écurie, joignant d'un côté M. Lardé et d'autre côté M^{me} Ilugonet.

A LOUER

1° UNE MAISON, occupée par M. Huard, située près la Croix-Verte, comprenant salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier, servitudes, cour, jardin et charmille;

2° UN TERRAIN, en face cette maison, joignant la Levée-Neuve, de la contenance de 22 ares, précédemment occupé par M. Passedoit.

S'adresser, pour le tout, à M. MORILLON, Grande Rue, n° 7.

Fabrique de Fleurs artificielles de M^{me} CRIÉ,

Rue Saint-Jean, N° 21, à SAUMUR.

Parures de mariées, corbeilles, cylindres, couronnes montées, bouquets d'église et de fête, fleurs de mode, parures de bal, etc. Tous ces articles sont de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté.
Prix très-modérés.

NOUVEAU DICTIONNAIRE Complet DES COMMUNES

De la France et des Colonies françaises,

Contenant la nomenclature de toutes les communes, leur division administrative, leur population d'après le dernier recensement, leurs principales sections, les bureaux de poste, leur distance de Paris, les stations de chemins de fer, les bureaux télégraphiques, l'industrie, le commerce, les productions du sol, etc., accompagné de la carte de France et des chemins de fer, par M. GINDRE DE MANCY.

Un volume grand in-8°. — 12 francs. — Envoi franco.
GARNIER FRÈRES, rue des Saints-Pères, 6, à Paris.

Étude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

BELLE PROPRIÉTÉ DE BRIACÉ

Située près Saumur, au canton du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

A VENDRE A L'AMIABLE.

Cette propriété comprend : un château parfaitement distribué avec de nombreuses et vastes servitudes, jardins potagers et d'agrément; plusieurs fermes, maisons d'habitation et jardins.

La contenance totale est de 26 hectares dix ares environ.

Les baux sont renouvelables, et susceptibles d'augmentation pour la plupart.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

S'adresser pour visiter la propriété, à la ferme de Briacé, joignant le château, au sieur Halbert, qui occupe cette ferme; pour traiter et pour tous renseignements à M^r LAUMONIER, notaire. (462)

Étude de M^r DENIEAU, notaire à Allonnes.

FONDS A PLACER

sur hypothèques Pour toutes sommes.

BON BILLARD

A VENDRE S'adresser au bureau du journal.

GILLET, HORLOGER,

Rue Saint-Nicolas, n° 6,

Ayant travaillé, depuis 8 ans, pour le compte de M. Mathieu-Dilger, ancien horloger, et pour plusieurs autres horlogers de Saumur, a l'honneur de prévenir qu'il vient de s'établir à son compte. Il se charge de régler les pendules à l'abonnement, les boîtes à musique, les tableaux. Le tout à des prix très-modérés.

UNE MAISON de ROUENNERIE en APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

LACHAUME, ARQUEBUSIER,

OUVRIER DE PARIS.

Rue Royale, n° 45,

Entre les deux ponts, à Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les amateurs que, venant de former un nouveau magasin d'armes, on trouvera chez lui un très-bel assortiment de fusils Lefauchaux et autres fusils, cartouches Lefauchaux et articles de chasse. En outre, il se charge de faire lui-même, et dans un bref délai, toutes les réparations aux armes de toutes sortes. (455)

Saumur, imp. de P. GODET.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 1 ^{er} SEPTEMBRE. | | | BOURSE DU 2 ^e SEPTEMBRE. | | |
|---|--------------------------------------|---------|---------|-------------------------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 68 75 | » 65 | » » | 68 50 | » » | » 25 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 97 40 | » 40 | » » | 97 50 | » 10 | » » |
| Obligations du Trésor. | 447 50 | » » | » » | 447 50 | » » | » » |
| Banque de France. | 3385 | » » | 5 » | 3385 | » » | » » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1320 | » 30 | » » | 1320 | » » | » » |
| Crédit Foncier, nouveau. | 1275 | » » | » » | » » | » » | » » |
| Crédit Agricole. | 695 | » » | » » | » » | » » | » » |
| Crédit Mobilier. | 1195 | » 55 | » » | 1185 | » » | 10 » |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 742 50 | 2 50 | » » | 742 50 | » » | » » |
| Orléans (estampillé). | 1030 | » » | » » | 1036 25 | 6 25 | » » |
| Orléans, nouveau. | 827 50 | 7 50 | » » | 832 50 | 5 » | » » |
| Nord (actions anciennes). | 1000 | » 7 50 | » » | 997 50 | » » | 2 50 |
| Est. | 502 50 | 2 50 | » » | 505 | 2 50 | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 1045 | » 10 | » » | 1050 | 5 » | » » |
| Midi. | 730 | » 13 75 | » » | 755 | » 25 | » » |
| Ouest. | 535 | » 3 75 | » » | 535 | » » | » » |
| Genève. | 493 75 | 1 25 | » » | 493 75 | » » | » » |
| Dauphiné. | 480 | » » | » » | 480 | » » | » » |
| Ardennes. | 475 | » » | » » | 480 | » » | » » |
| Algériens. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| C ^{ie} Parisienne du Gaz. | 1715 | » 25 | » » | 1725 | » 10 | » » |
| Canal de Suez. | 517 50 | » » | » » | 517 50 | » » | » » |
| Transatlantiques. | 545 | » 15 | » » | 540 | » » | 5 » |
| Autrichiens. | 432 50 | 3 75 | » » | 433 75 | 1 25 | » » |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 570 | » 7 50 | » » | 568 75 | 1 25 | » » |
| Victor-Emmanuel. | 422 50 | 7 50 | » » | 420 | » » | 2 50 |
| Russes. | 420 | » » | » » | 422 50 | 2 50 | » » |
| Romains. | 427 50 | 10 » | » » | 425 | » » | 2 50 |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 735 | » 30 | » » | 718 75 | » » | 16 25 |
| Saragosse. | 680 | » 1 25 | » » | 686 25 | 6 25 | » » |
| Portugais. | 510 | » 1 25 | » » | 510 | » » | » » |
| OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr. | | | | | | |
| Nord. | 306 25 | » » | » » | 306 25 | » » | » » |
| Orléans. | 301 25 | » » | » » | 302 50 | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 300 | » » | » » | 300 | » » | » » |
| Ouest. | 296 25 | » » | » » | 296 25 | » » | » » |
| Midi. | 296 25 | » » | » » | 295 | » » | » » |
| Est. | 295 | » » | » » | 293 75 | » » | » » |